Institut français du froidindustrielet du génieclimatique

Informations générales

En cours du soir



Les formations diplômantes de l'Iffi répondent aux besoins de formation des acteurs du secteur professionnels que sont les **constructeurs, exploitants, bureaux d'études et consultants, ainsi que les utilisateurs finaux dans les domaines frigorifique et climatique, de l'aéraulique et du conditionnement d'air**.

La formule cours du soir est adaptée pour les élèves en formation initiale, ainsi que pour les salariés ayant quelques années d'expérience qui peuvent y être admis sur diplôme (niveau 5) ou par la valorisation de leur acquis de l'expérience (VAE).

La formation est programmée en 1 an ou en 2 ans selon le souhait de l'élève. La formation se déroule chaque année de septembre à juillet.

Les cours ont lieu le soir (18h15 à 21h30) du lundi au vendredi et quelques samedis.

Pour les enseignements de TP, les élèves sont répartis en groupes et suivent ces cours en journée le vendredi.

D'autres enseignements peuvent également être accessibles en journée.

L'organisation de la formation permet à ceux qui le souhaitent d'exercer une activité professionnelle en parallèle. Compte tenu du travail personnel demandé, il est fortement conseillé que cette activité soit exercée à temps partiel.

En cas d'activité à temps plein, il est indispensable de prévoir soit un aménagement horaire avec son employeur soit une formule adaptée de formation à l'Iffi soit d'effectuer la formation en 2 ans.

L'obtention de la certification vous permet une validation d'études supérieures (VES) vers le diplôme d'ingénieur spécialité Energétique du Cnam.

voir le descriptif du diplôme en cours du soir

En Alternance



Pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises et par ses anciens élèves, l'Iffi a ouvert à la rentrée 2009 une section en apprentissage à Paris qui rencontre un large succès depuis maintenant plusieurs années. Aujourd'hui, l'alternance est accessible à Saint-Denis - Stade de France, à Lyon et à Cholet.

La formule en apprentissage pour les moins de 30 ans et en contrat de professionnalisation sans limite d'âge permet aux élèves d'acquérir de véritables compétences de terrain pour leur permettre d'accélérer leur parcours professionnel. Elle permet à l'entreprise de former des futurs collaborateurs à ses spécificités et à sa propre culture d'entreprise.

L'alternant bénéficie d'une formation gratuite sans aucun frais de scolarité et d'un contrat de travail à durée déterminé avec une rémunération minimum calculée sur la base du Smic en fonction de l'âge. Il est encadré tout au long de sa formation par un tuteur de l'Iffi et par un tuteur de l'entreprise.

L'obtention de la certification vous permet une validation d'études supérieures (VES) vers le diplôme d'ingénieur spécialité Energétique du Cnam

+ voir le descriptif du diplôme en apprentissage